



AVIS DE COURSE du CLUB NAUTIQUE des MINAHOUËT de LOCMIQUÉLIC

CHALLENGE USHIP-LORIENT 2026

CNML 40 rue du Gélin 56570 LOCMIQUÉLIC>

Le vendredi 5 juin, le samedi 6 juin et le dimanche 7 juin 2026

**Dans les Courreaux de Groix, autour de Groix, et en rade de Lorient
grade 5C**

Mise à jour FFV novembre 2025

Nota : La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes

1 REGLES

La compétition est régie par :

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.2025 - 2028*

1.2

1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, pour les courses de nuit notamment pour la course du vendredi 5 juin du coucher au lever du soleil.

1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles au plus tard le samedi 23 mai 2026 à compter de 11h30 dans les locaux du CNML

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront également disponibles en version électronique à l'adresse suivante

<https://www.cnml.eu/ressources/documents-regates>

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable dans les locaux du CNML

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière] jusqu'à 6 milles d'un abri conformément à la Division 240. Et il est demandé

° à chaque skipper de vérifier le bon fonctionnement de sa VHF et de ses feux de navigation
Chaque participant devra être équipé d'un gilet type VFI avec sous-cutané et d'un dispositif Lumineux individuel . Ce dispositif doit être étanche et posséder une autonomie d'au moins 6 heures (article 240.212)

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2.1 Tous les bateaux du système à handicap : Osiris Habitable - ORC – IRC d'un coefficient minimum HN net de 5,0 et d'une longueur minimale de 6,50m

4.2.2 La navigation en solitaire n'est pas autorisée. Chaque bateau devra avoir un équipage de 2 personnes au minimum.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire

=> soit en ligne à compter du lundi 18 mai jusqu'au jeudi 4 juin en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à www.cnml.eu/ressources/documents-regates

Il faudra ensuite venir au club soit le jeudi 4 juin de 17h30 à 19h ou le vendredi 5 juin de 15h à 18h pour récupérer le dossier d'inscription (documentation, flammes, ..)

=> soit directement au club le jeudi 4 juin de 17h30 à 19h ou le vendredi 5 juin de 15h à 18h pour finaliser l'inscription

4.5

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription 2026	
toutes	=> 100€ pour les bateaux n'ayant pas participé au Challenge MINAHOUET 2026. => 30€ pour une journée de course	

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1

8.2 Parcours côtiers et/ou construit (voir IC)

8.3 Jour de course

Jour de course	Briefing club	Classes	Courses par jour	Maximum par jour
Vendredi 5 Juin	19h00	Toutes	1 à 2	2
Samedi 6 Juin	10h00	Toutes	1 à 3	3
Dimanche 7 Juin	8h15	Toutes	1 à 2	2

8.4

8.5

8.6 Pour l'heure du 1^{er} signal d'avertissement se référer aux I.C.

Le jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait :

Après 22h00 pour le Vendredi 5 Juin

Après 15h00 pour le Samedi 6 Juin

Après 13h00 pour le dimanche 7 Juin

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide pour pouvoir être classé

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

9.6 En cas d'absence de licence FFV à jour d'un ou plusieurs membres de l'équipage, l'inscription du bateau ne sera pas possible.

11 LIEU

11.1 Course dans les Coureux de Groix et en rade Lorient.

11.2 Pour la carte et les zones de course se référer aux I.C.

12 LES PARCOURS

Parcours détaillés précisés dans les I.C

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Selon les règles de l'annexe A du livret des Règles de course 2025-2029

14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 Le score d'un bateau dans une classe en fonction de sa participation et de ses résultats est précisé dans les I.C

14.5 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système de temps sur distance avec application du CVL

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *le pavillon du CNML*

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- 15.2**
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMBLEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20.1 Le skipper s'engage prendre connaissance du DSI (Dispositif de Surveillance et d'Intervention) du CNML. Ce document est disponible sur le site du club. <https://www.cnml.eu/ressources/documents-regates>

21 PRIX
Voir I.C

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
Pour plus d'informations, contacter cnml.regates@gmail.com